

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 31/03/23
Date d'affichage 31/03/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 7 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
M. MARCAUD Hugues
Mme LAFARGE Audrey
M. DEBOST Anthony

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme METENIER Patricia
Mme VERNIS Cécile
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme BRUYERE Mireille
Mme FERNANDEZ Maryline
M. BAUDON Julien

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. NOCART Eddy
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. RENÉ David M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MOUBAMBA Stéphanie est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

21- Subventions aux associations non sportives

Rapporteur /Patrice CORRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de la Commission Associations, Sports, Patrimoine & Numérique, dont les montants sont précisés ci-après pour les subventions aux associations non sportives au titre de l'exercice 2023,

Vu la validation par le Bureau municipal de ces propositions,

Considérant les règles d'attribution de subventions définies en Commission,

Considérant les demandes des associations non sportives,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application approp. F.legal@com

ASSOCIATIONS DE SAINT-YORRE

DESIGNATION	Subventions 2022	Proposée pour 2023 avec -5%	Retenue pour 2023 après arrondis
AMICALE DES ANCIENS SALARIES SEDIVER	65 €	61,75 €	62 €
AMICALE LAIQUE	2 235 €	2 123,25 €	2 125 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 218 €	1 157,10 €	1 160 €
ANCIENS D'A.F.N.	524 €	497,80 €	500 €
ASSOCIATION DE CHASSE DE SAINT-YORRE	541€	513,95 €	515 €
BRIN D'BULLES	59 €	56,05 €	56 €
CLUB DE L'AMITIE ET DU 3ème AGE	545 €	517,75 €	520 €
COMITE ARBRE NOEL ECOLE PUBLIQUE	2 600 €	2 470,00 €	2 470 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLE	494 €	469,30 €	470 €
GAULE ST-YORRAISE	579 €	550,05 €	550 €
NOT'EN BULLES	223 €	211,85 €	210 €
UNION MUSICALE	1 329 €	1 262,55 €	1 260 €
TERRES D'EAUX ET DE PATRIMOINE	250 €	237,50 €	235 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE ST-YORRE	474 €	0,00€	0€
COMITE DE JUMELAGE	876 €	0,00€	0€
TOTAL	12 012 €	10 128,90 €	10 133 €

PARTICIPATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023
COS (2% des rémunérations principales des agents titulaires et non titulaires Ville et CCAS)	26 269.49 €	30 826,32 € (car intégration du Centre de Loisirs/ SEJ)

ASSOCIATIONS HORS SAINT-YORRE

DESIGNATION	Subventions 2022	Proposée pour 2023 avec -5%	Retenue pour 2023 après arrondis
ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR	479 €	455,05 €	480 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	60 €	57,00 €	57 €
ASSOCIATION VIE LIBRE	60 €	57,00 €	57 €
CENTRE JEAN PERRIN	59 €	56,05 €	56 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RESISTANCE	66 €	62,70 €	63 €
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS	60 €	57,00 €	57 €
ADDAPT 03	60 €	57,00 €	57 €
PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER	59 €	56,05 €	56 €
SECOURS POPULAIRE	202 €	191,90 €	202 €
TOTAL	1 325 €	1 049.75 €	1 085 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les subventions aux associations non sportives présentées ci-dessus.

Vote POUR à l'unanimité

Le Maire,

Joseph KUCHNA



Fait à Saint-Yorre, le 13 avril 2023,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie MOUBAMBA

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-lescolle.com